



# Nouvelles de Quéménéven

Commune de  
**Keleier Kemeneven**

Mairie : 2 rue Saint Laurent - 29180 Quéménéven

Tél : 02 98 73 53 33 - Fax : 02 98 73 63 00

Courriel : [mairie@quemeneven.fr](mailto:mairie@quemeneven.fr) - Site : <http://www.quemeneven.fr>

Juillet 2005 - Numéro 50

## Sommaire

- ✓ Mot du Maire
- ✓ Info
- ✓ Finances
- ✓ Jour de fête

- ✓ Photos
- ✓ Arrêté Préfectoral
- ✓ Divers

- ✓ Santé
- ✓ Blague
- ✓ U.S.Q.
- ✓ Maisons fleuries

## Mot du Maire

### AU REVOIR , L'EUROPE

Le modèle social français est obsolète depuis longtemps. Il suffit de constater le creusement de nos déficits au fil des années qui est en train d'hypothéquer l'avenir de nos enfants (on parle de 17.000 euros par tête...). A moins que nous bénéficions d'un report de la dette comme les pays en voie de développement !

Un pays dont la totalité de l'impôt sur le revenu est consacré au remboursement de sa dette va mal (imaginez vous dans votre foyer avec ce type de gestion...). Cette dette ne fait que s'accroître, tout comme le trou de la sécurité sociale. Mais attention ! On ne touche pas à mon modèle social, moi Monsieur le Français, et encore moins à mes droits acquis et mon statut.

Il y a déjà fort longtemps qu'un sociologue très connu, Michel Crozier, avait publié un ouvrage intitulé " la

société bloquée " ; c'est encore pire aujourd'hui. Or il faut bien comprendre quand même que la France, qu'elle le veuille ou non, ne peut pas fermer ses frontières ni les yeux en prônant à tous son modèle social. Les gouvernements nationaux ont fait porter le chapeau de tous nos maux à l'Europe (c'est pas moi, c'est lui !). Ils ont brillamment réussi, quand on voit le non massif à la Constitution européenne. Malheureusement , comme dans la plupart des référendums beaucoup d'entre nous n'ont pas répondu à la question posée ; rappelons-nous celui de 69 sur le Sénat proposé par le Général de Gaulle.

Je crains beaucoup que les effets de ce séisme, car c'en est un, se fassent sentir pour longtemps. Cette situation aura néanmoins eu le mérite de poser la vraie question : voulons nous non seulement une Europe du marché commun mais une Europe politique à terme, plus ou moins fédéraliste ? La réponse n'est pas pour tout de suite.

## INFO :

### TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES ELEVES SCOLARISES A L'ECOLE COMMUNALE :

*Il est demandé aux familles concernées de bien vouloir inscrire ou réinscrire les enfants en Mairie, le **vendredi 19 août 2005** au plus tard.*

*En raison des nouveaux délais pour la distribution du bulletin municipal, la date butoir pour l'insertion des articles dans le p'tit jaune est avancée au 15 de chaque mois au lieu du 20. Merci d'en tenir compte.*

*Michel DUVAL.*

## PETIT AIDE-MEMOIRE DES FINANCES DE LA COMMUNE :

### **PARTIE 2 : LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Comme nous l'avons vu le mois dernier la section de fonctionnement récapitule l'ensemble des dépenses et recettes qui concernent le fonctionnement courant de la commune. Commençons donc par les dépenses avant d'aborder le mois prochain les recettes. Le tableau général de la section de fonctionnement a été publié dans le petit jaune du mois de mai. Nous allons ici détailler les principaux postes des dépenses budgétaires.

Il faut d'abord bien comprendre que généralement il y a un excédent financier en section de fonctionnement c'est à dire que les recettes sont plus élevées que les dépenses. Il est donc possible de réserver une part de ces ressources pour les investissements et donc de réaliser dans le budget un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Dans le budget 2005 l'ensemble des dépenses de fonctionnement représente **673 122 €** et le montant de virement à la section d'investissement s'élève à **126 410 €**. Il reste donc **546 712 €** que l'on peut qualifier de dépenses réelles de fonctionnement.

Le poste le plus important de ces dépenses est bien sur l'ensemble des salaires et charges sociales du personnel communal qui assure toutes les tâches nécessaires au bon fonctionnement de la commune et apporte à chacun les services que doit assurer une commune. Le montant affecté à ces salaires représente **287 572 €** (environ **53%** du fonctionnement). Chacun connaît le personnel communal : le secrétariat (deux personnes), les services techniques (trois personnes) et les services liés à l'école (quatre personnes pour la cantine, la garderie, l'assistance à l'école

et le ménage).

Le second poste par ordre d'importance sont les charges à caractère général. Le montant de **160 870 €** représente **29%** de l'ensemble du fonctionnement et regroupe toutes les charges courantes. Des charges d'électricité, de carburant et des combustibles aux fournitures administratives. De l'entretien des terrains, des bâtiments et des routes aux frais de poste et de téléphone. Des fournitures scolaires au financement des déplacements des élèves à la piscine. Jusqu'aux assurances. Dans ce groupe de charges la plus importante est évidemment l'entretien courant des routes. Le montant en 2005 s'élève à **30 000 €**. Les réparations importantes sur les routes sont budgétisées en section d'investissement.

Les autres charges de gestion courante (**85 370 €** soit **15%**) regroupent les indemnités du maire et des adjoints (**41 000 €**) et les contributions obligatoires de la commune à d'autres organismes (services incendie, services sociaux départementaux).

Il reste donc les charges financières qui regroupent les intérêts des emprunts et de la ligne de trésorerie pour un total de **12 800 €** (2 à 3%) .

Voici donc résumé l'ensemble des dépenses qui permet le fonctionnement courant des services communaux. Il est important de bien avoir ces coûts en tête pour les maîtriser mais aussi avoir conscience que tous ces services qui profitent à chacun doivent être financés. C'est ce que nous étudierons le mois prochain.

### **A SUIVRE..... LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

## **JOUR DE FETE A QUEMENEVEN**

Raconter une fête avec de simples mots est bien difficile. Il faut avoir vu les sourires des enfants et peut-être encore plus des adultes qui sortaient de LA MANO pour mesurer le plaisir que les participants ont pris à ce spectacle et à toute cette journée. "LA MANO": L'humour et la tragédie ensemble. L'humour noir : faire rire et émouvoir avec l'histoire tragique de Roberto. Du grand art.

Et s'il faut bien sûr insister sur la fête, sur toutes les personnes qui sortaient des représentations du recto-verso en chantant, sur l'ambiance du repas et celle du fest-noz il faut aussi, pour une fois un peu sérieusement, parler de l'importance de l'art vivant et spécifiquement du théâtre et du théâtre de marionnettes dans notre vie de tous les jours. Cette journée a été un vrai bonheur parce que chacun a pu mélanger les deux, la fête et l'intelligence de l'art vivant. Autour des marionnettes de Tro-Héol, de Roberto et de Dédé le vampire faire la fête est encore plus fort.



*Apéritif*



*Dany et ...*

*...Roberto*

Suite de la page 2.



Quelques spectateurs (130) pour la séance de "La Mano"

Aujourd'hui la télévision non seulement nous prend du temps (du temps de cerveau disponible selon le mot désormais célèbre du président de la principale chaîne privée) mais surtout elle nous impose son propre temps. Pendant cette journée chacun a pu reprendre son temps et en faire ce qu'il voulait. Le temps du spectacle, de la visite des ateliers et des expositions, le temps de l'apéritif recto-verso et le temps de manger et de danser. Chacun a choisi son temps.

Merci d'abord à Tro-Héol qui était à la base de cette journée. Merci pour leurs spectacles et le travail sur les expositions et la mise en scène de leurs locaux. J'espère que quelques personnes de plus à Quéménéven les connaissent un peu mieux. Merci à Très Tôt Théâtre qui nous a offert toute leur logistique et leur connaissance de l'organisation des spectacles. Je suis certain que nous aurons l'occasion de continuer à travailler ensemble. Et enfin merci

aux bénévoles qui ont encadré cette journée. Et déjà d'autres idées pour l'an prochain. Des idées différentes mais toujours autour du plaisir et de l'art.



Pendant le Fest -noz



Une petite partie des convives

Les Doigts Toniques



Les chanteurs de Brasparts



## **DISPOSITIONS EN VIGUEUR A COMPTER DU 01/05/2005 :**

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral du 07/04/2005 relatif à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires à proximité de l'eau.

# **Ne traitez pas à proximité de l'eau**

De nombreuses actions sont engagées pour lutter contre la pollution de l'eau par les pesticides, aussi bien par les agriculteurs que par les collectivités.

*Mais ces efforts ne seront pas efficaces si certaines pratiques, qui sont des sources directes de pollution, ne cessent pas.*

*Les traitements à proximité de l'eau peuvent porter atteinte à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, et peuvent menacer ou détruire la faune ou la flore aquatique, ce qui est interdit par le Code de l'Environnement (Art L216-6) et par arrêté préfectoral. Des condamnations ont déjà été prononcées en Bretagne*

*Sur le réseau de surveillance de la qualité de l'eau de la **CORPEP**, des prélèvements sont réalisés sur 8 rivières bretonnes.*

*D'octobre 2003 à septembre 2004, 33 molécules phytosanitaires différentes ont dépassé la concentration de 0,1 µg/l (seuil réglementaire eaux distribuées).*

**Tout traitement à proximité d'eau, même s'il s'agit d'un fossé non cadastré, porte atteinte à la qualité de l'eau. En effet, un fossé qui est sec une partie de l'année peut participer, notamment pendant l'hiver, à l'alimentation du cours d'eau principal.**

**Agriculteurs, collectivités, entrepreneurs, particuliers, tous les utilisateurs de produits phytosanitaires sont concernés**

**Les pratiques suivantes sont interdites par arrêté préfectoral :**

**Aucune application de produit phytosanitaire ne doit être réalisée à proximité des **FOSSES, CANAUX, COURS D'EAU ET POINTS D'EAU** :**

- ⇒ ni en passant la rampe du pulvérisateur au dessus de l'eau
- ⇒ ni en utilisant une lance branchée sur le pulvérisateur
- ⇒ ni avec un pulvérisateur à dos

**RESPECTEZ UNE DISTANCE DE UN METRE A COMPTER DE LA BERGE**

Pour les agriculteurs, il convient d'être vigilant lors de l'entretien sous les fils de clôture.

**LE TRAITEMENT DES BOUCHES D'EGOUT, DES AVALOIRS ET DES CANIVEAUX EST INTERDIT.**

Ceci est valable pour les traitements en zone urbaine effectués par les collectivités, mais également près de votre maison, vos bâtiments agricoles, dans votre cour... Soyez très attentifs si vous traitez les haies qui sont souvent bordées d'un fossé.

**CES INTERDICTIONS S'APPLIQUENT MEME S'IL N'Y A PAS D'EAU AU MOMENT DU TRAITEMENT**

**PRODUITS DESTINES A UNE UTILISATION SUR PLANTES AQUATIQUES OU SEMI-AQUATIQUES** : ils ne peuvent être appliqués que par un applicateur agréé.

**ATTENTION** : Ces produits contribuent à la contamination des eaux. Il est préconisé de restreindre leur utilisation à des cas d'infestation où une intervention mécanique est impossible. Par ailleurs ils sont exclusivement réservés à la destruction des plantes aquatiques et semi-aquatiques et ne peuvent pas être utilisés sur d'autres plantes.

**RAPPEL :****Extrait de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit :**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que notamment, tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 H 30 à 19 H 30,
- Les samedis de 9 h 00 à 19 h 00,
- Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

**VACANCES D'ÉTÉ :**

Fermeture du cabinet médical du Docteur C. MABON du 24/07/05 au 15/08/05 inclus. Réouverture le mardi 16/08/05

**Cherche maison à louer sur Quéménéven**

**SI POSSIBLE DU 15 AOÛT A MAI 2006** Pendant la durée de construction de notre maison.

☎ 02 98 53 29 70 ou 06 85 15 01 17

**FESTIVAL de THEATRE de CAST : le 8 et le 9 juillet 2005**

Humour et Comédie, Cast reçoit les 8 et 9 juillet 2005 une troupe parisienne de comédiens emmenée par *Jean Christophe Barc*, auteur, metteur en scène, réalisateur, compositeur.

**Au programme 2 one man show et 2 pièces de théâtre :**

**Vendredi 8 juillet** : L'humour aux troussees de *Hervé Devolder* à 19 h 30 et Un conseil TRES municipal à 21 h 00 (pièce jouée plus de 400 fois à Paris).

**Samedi 9 juillet** : Pourquoi pas ce soir de *Christophe Guybet* à 19 h 30 et On choisit pas sa famille à 21 h 00 (+ de 850 représentations et toujours à l'affiche).

Les réservations : Mairie de Cast au **02.98.73.54.34**.

**Richard GOTAINER nous fait le plaisir de parrainer le festival de CAST. Il sera présent le vendredi 8 juillet.**

**PETIT MOT DE LA COMPAGNIE TRO-HÉOL :**

"Chers amis, vous avez été très nombreux à répondre présent lors de la fête de la Compagnie Tro-héol dans les locaux de l'ancienne école et la salle des fêtes. Au nom de toute l'équipe de la compagnie, je tiens à vous remercier de tout coeur pour cette journée, qui, je crois, a été un très beau moment de partage et d'amitié. J'adresse bien sûr un MERCI spécial à tous les bénévoles de la commune, sans lesquels cette fête n'aurait pas été aussi réussie.

Nous espérons vous retrouver l'an prochain, peut-être, et en attendant nous vous souhaitons de bonnes vacances et un été ensoleillé.

*Martial ANTON - Compagnie Tro-héol"*

**SANTÉ : MEDECINS - AMBULANCES - Composer le 15**



**PHARMACIES : Juillet 2005**

du 09 /07 au 16/07	du 16/07 au 23/07	du 16/07 au 23/07	du 23/07 au 30/07	du 30/07 au 06/08
<b>DORVEAUX</b> Cast	<b>KERBRAT</b> Plomodiern	<b>PRIÉ</b> Pont de Buis	<b>CHEVALIER</b> Pleyben	<b>BOURDAIS</b> Plonevez-Porzay

**BLAGUE -**

⇒ Deux clochards sont sous un pont. Un troisième arrive, triomphant, avec une énorme caisse de vin millésimé et une demi-baguette de pain. Un des clochards s'exclame :

⇒ Oh ! Mais il ne fallait pas en apporter tant que ça ! On ne va pas jamais arriver à manger tout ce pain...

**U.S.Q.**

Le samedi 23 juillet 2005 la **CAMBUSE** animera la grande soirée **moules frites** organisée par l'**US QUEMENEVEN**

A partir de 19 h 00 les bénévoles du club de foot vous serviront dans une ambiance chaleureuse et festive

Vous retrouverez les membres de la **CAMBUSE** : *Gilles Marchais* (créateur fondateur du groupe) à la guitare, au chant et au bandjo, *Joël Tymen* à l'accordéon et au chant, *Christophe Runarvot* à la guitare, *Erwan Crolais* à la basse.



## Prix du repas 10 Euros

### INFORMATIQUE

#### Initiation :

× Les vacances arrivent, l'initiation va se mettre un peu au repos à partir du 28 juin ! Nous avons passé cette année encore, de très bons moments ensemble. Nous vous donnons rendez-vous après vos congés, le 15 septembre 2005 à 20 h 30.

Comme d'habitude !!! Bonnes vacances à tous sous le soleil



### EMPLOI :

☛ **Assistante maternelle agréée** sur Quéménéven, avec maison et jardin clos cherche enfant à garder. Renseignements au **02 98 73 59 72** ou **06 18 12 05 93**.

☛ **Jeune femme** cherche heures de ménage, aide à domicile. Disponible de suite. Renseignements au **02 98 73 64 94** ou **06 07 80 05 00**.

## RESULTATS DU CONCOURS " MAISONS FLEURIES 2005 "

### Catégorie 1 (Maisons avec jardin très visible de la rue) :

- |    |  |                       |
|----|--|-----------------------|
| 1. | Mme <i>Liliane</i> PROISY                                    | 6 Cité de Keriéquel   |
| 2. | Mme <i>Yvette</i> BRIDOUX                                    | 2 Cité de Keriéquel   |
| 3. | M. <i>Michel</i> LE FOLL                                     | 3 Cité de Keriéquel   |
| 4. | Mme <i>Loëtitia</i> HERBRETEAU et M. <i>Stéphane</i> COTONÉA | 8 Route de Kergoat    |
| 5. | Mme <i>Aline</i> BERNARD                                     | 4 Allée des Prunelles |
| 6. | Mme <i>Maryline</i> CANEVET et M. <i>Pascal</i> BOUGAN       | Leindu-Vihan          |

### Catégorie 2 (Talus ou décor floral installé sur la voie publique) :

- |    |                            |                    |
|----|----------------------------|--------------------|
| 1. | Mme <i>Patricia</i> SCOTET | 5 Allée des Fleurs |
|----|----------------------------|--------------------|

### Catégorie 3 (Balcons ou terrasses sans jardin visible de la rue ou avec jardinet):

- |    |                                  |                    |
|----|----------------------------------|--------------------|
| 1. | M. <i>Edouard</i> LE BRIS        | Croas-Bihan        |
| 2. | M. et Mme <i>Pierre</i> PHILIPPE | 6 Route de Kergoat |
| 3. | Mme <i>Estelle</i> CHAPALAIN     | 7 Route du Bourg   |

### Catégorie 6 (hôtels, restaurants, gîtes, campings privés, tous commerces et services très visibles de la rue) :

- |    |                   |                   |
|----|-------------------|-------------------|
| 1. | BOULANGERIE COLIN | Place de l'Eglise |
|----|-------------------|-------------------|

### Catégorie 8 :

- |    |                                    |
|----|------------------------------------|
| 1. | LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE KERGOAT. |
|----|------------------------------------|